



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Inscription du Canal Rideau sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Ottawa, le 4 juillet 2007. Le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 31^e session à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, a inscrit le Canal Rideau, y compris le fort Henry et les fortifications de Kingston, sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Canal Rideau, qui est déjà un lieu historique national du Canada, devient ainsi le 14^e site du patrimoine mondial du pays.

L'instrument international pour l'identification, la protection et la préservation du patrimoine est la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. La Convention a établi la Liste du patrimoine mondial en vue de reconnaître que certains lieux, naturels ou culturels, sont d'une importance suffisante pour que la communauté internationale dans son ensemble en assume la responsabilité. Le Canada adhère à la Convention depuis 1976.

Le Canal Rideau, bien culturel, est le seul canal d'Amérique du Nord datant de la grande époque de la construction de canaux au début du XIX^e siècle qui soit encore opérationnel sur tout son tracé initial et qui conserve intactes la plupart de ses structures d'origine.

Lors de son assemblée, le Comité du patrimoine mondial a élu une Canadienne, Mme Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti à l'Université de Montréal, comme nouvelle présidente. Le Canada accueillera le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, qui se réunira à Québec en juillet 2008.

Parcs Canada a été désigné en 1976 en tant qu'organisme responsable de la mise en application de la Convention du patrimoine mondial au Canada.

Pour plus de détails sur le Canal Rideau et cette désignation, veuillez consulter le site Web de Parcs Canada :

http://www.pc.gc.ca/lhn-nhs/on/rideau/plan/plan3_F.asp

La Commission canadienne pour l'UNESCO mène ses activités sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Elle sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile et cherche à promouvoir la participation d'organisations et de particuliers canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, la communication et l'information. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est la seule agence du Système des Nations Unies comprenant des commissions nationales assumant ce rôle dans chacun des États membres.